

# Guerre cognitive, culture et récit national

## Cognitive Warfare, Culture and National Narrative

Mathieu Valette<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Institut National des Langues et Civilisations Orientales, mvalette@inalco.fr

**RÉSUMÉ.** Cet article pose les éléments d'une problématisation de la guerre cognitive d'un point de vue sémiotique. On y propose un quadrillage phénoménologique de la guerre cognitive en termes de cibles et d'attaques puis une discussion sur les créations symboliques et culturelles comme porteuses d'une autorité, d'une légalité qui fait société. On s'intéressera au récit national comme création symbolique nécessaire au vivre ensemble, susceptible d'attaques hostiles mais pièce maîtresse d'une défense cognitive à inventer. Il évoquera enfin la question du numérique qui constitue une faille intrinsèque au système de « défense culturelle » des démocraties.

**ABSTRACT.** This article sets out the initial elements of a problematisation of cognitive warfare from a semiotic point of view. It will first propose a phenomenological framework for cognitive warfare, in terms of targets and attacks, and will sketch out a discussion about symbolic and cultural creations as conveying an authority, *i.e.* a legality that builds social cohesion. We'll examine the national narrative as a symbolic creation necessary to communal living, but vulnerable to hostile attack, and a key component of a cognitive defence that still needs to be invented. Finally, we'll look at the digital dimension as an intrinsic vulnerability in the "cultural defence" system of democracies.

**MOTS-CLÉS.** Cognition, Cognition collective, Culture, Défense cognitive, Démocratie, Guerre cognitive, Influence numérique, Récit national, Phénoménologie, Sémiotique.

**KEYWORDS.** Cognition, Cognitive defence, Cognitive warfare, Collective cognition, Culture, Democracy, Digital influence, National narratives, Phenomenology, Semiotics.

### Introduction

Cet article pose quelques éléments d'une problématisation de la guerre cognitive d'un point de vue sémiotique, c'est-à-dire de la production symbolique. On y établit un quadrillage phénoménologique de la guerre cognitive en termes d'espace et de temps, en vue d'en caractériser les échelles expérientielles. Sera ensuite proposée une discussion sur les productions culturelles porteuses d'une autorité, d'une *légalité* qui fait société, en prenant le *récit national* comme création symbolique cohésive nécessaire au « vivre ensemble » des nations, susceptible d'attaques hostiles – mais aussi pièce maîtresse d'une *défense cognitive* à inventer. Enfin sera évoquée, à titre d'ouverture, la question du numérique qui, bien plus qu'un vecteur d'attaques cognitives, constitue une faille intrinsèque dans le système de défense culturelle des démocraties.

### 1. Doctrine, concept ou champ de recherche polémologique

Sous un angle scientifique plus que doctrinal, le concept de guerre cognitive peut s'élaborer à la fois à partir de points de vue disciplinaires définissant les outils et les moyens de sa saisie et par des détournements successifs qui permettent d'en concevoir l'empirie, c'est-à-dire les données de l'expérience qui en est faite.

[HAR 02] et [CLA 21] (et ici-même) illustrent deux manières exemplaires de concevoir la relation prédicative de la guerre à la cognition : [HAR 02] considère l'objet scientifique partagé des sciences cognitives, c'est-à-dire la connaissance, comme un capital stratégique et tactique faisant l'objet de conflictualités. Son périmètre est civil et ses moyens sont ceux des sciences sociales. Les observations se font sur le terrain (géo)économique. La définition proposée par [CLA 21] prend le cerveau et les mécanismes cognitifs individuels davantage que la connaissance comme objet. Les moyens sont ceux des neurosciences, de la psychologie cognitive et les observations relèvent du ou des domaines militaires.

Entre ces deux tendances qui témoignent des débats épistémologiques internes aux sciences cognitives [RAS 91] [VAR 93], se répartissent les mises en œuvre techniques de la guerre cognitive. Si l'on exclut les attaques biologiques pourtant présentes dans le corpus des attestations (par exemple, par armes à rayonnement dirigé, soupçonnées notamment dans le cas édifiant mais marginal du syndrome de la Havane [WEB 01]), la plupart des techniques sont de nature linguistique ou sémiotique, c'est-à-dire qu'elles sont analysables en termes d'objets sémiotiques ou de discours. Elles ressortissent à une rhétorique légale, sinon légitime, basée sur la production de récits (narratifs et *storytelling*, publicités et propagande, *lobbying*, *nudges*, etc.) ou d'une rhétorique post-factuelle à la licéité grise (*fake news*, *astroturfing* (contrefaçon de mouvements d'opinion), *trolls* industrialisés, etc.). Un aspect déterminant de ces techniques rhétoriques est que le numérique y est consubstantiel : certes, elles relèvent d'un régime cognitif millénaire (l'aptitude cognitive à produire intentionnellement des récits, des fictions, des mythes) mais le numérique fait non seulement office de caisse de résonance en massifiant les destinataires (ou cibles) mais, plus encore, il convertit tout signe, toute forme symbolique, toute production humaine, sociale ou culturelle – y compris les humains eux-mêmes *via* les données personnelles – en données numériques, autrement dit en quantités mesurables. Le numérique soumet ainsi à la fois les formes symboliques et les individus à la calculabilité, à telle enseigne que l'hypothèse d'une nouvelle légalité propre au numérique a pu être formulée [GAR 21] (cf. *infra*).

De l'hétérogénéité des mises en œuvre techniques de la guerre cognitive résulte une catégorisation opératoire malcommode. La guerre informationnelle, les *PsyOps*, l'influence, la cyberguerre, le *lawfare*, ou encore le *sharp power* [WAL 17] sont mentionnés lorsqu'il s'agit d'approcher la guerre cognitive suivant le prisme des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés, mais on élargira utilement le corpus à d'autres travaux tels que ceux examinés récemment sur la doctrine chinoise des *trois guerres* par [CHA 21] – « guerre psychologique » (心理战), « guerre de l'opinion publique » (舆论战) et « guerre du droit » (法律战) – ou encore, la *guerre mentale* (ментальная война) analysée par [ILN 21] [ILN 22], mise en vis-à-vis du *cognitive warfare* otanien par [KAR 22] et qui désigne non pas des offensives cognitives russes mais celles des États-Unis d'Amérique à l'encontre de la Fédération de Russie.

Si les catégories opératoires diffèrent, si l'axiologie fluctue en fonction des antagonismes géopolitiques, on admettra qu'il s'agit d'un champ de recherche polémologique dont le corpus théorique, bien que varié, révèle des lignes de force stables et identifiables. En premier lieu, elle combine deux techniques : celle, millénaire, des médiations sémiotiques et symboliques par lesquelles on accède au cerveau humain et celle, récente, du numérique car désormais cet accès est instrumenté – et également médiatisé – par le numérique.

## 2. Brève phénoménologie de la guerre cognitive

La guerre cognitive peut être appréhendée suivant deux échelles expérientielles conjointes permettant d'identifier des terrains de collecte expérimentaux. La première échelle est spatiale et correspond à des quantifications :

– *individu* (personne) : les parlementaires du Rassemblement National ont reçu des messages alarmants et anxiogènes sur leur smartphone le 6 février 2023 pendant les débats sur la motion référendaire déposée par leur groupe [WEB 02] ;

– *ensemble* (communauté) : après la mort de Trayvon Martin en 2012 la communauté afro-américaine a été visée par 470 groupes Facebook s'inspirant du mouvement *Black Lives Matter*, activés par l'usine à trolls russe *Internet Research Agency* (IRA) [WEB 03] ;

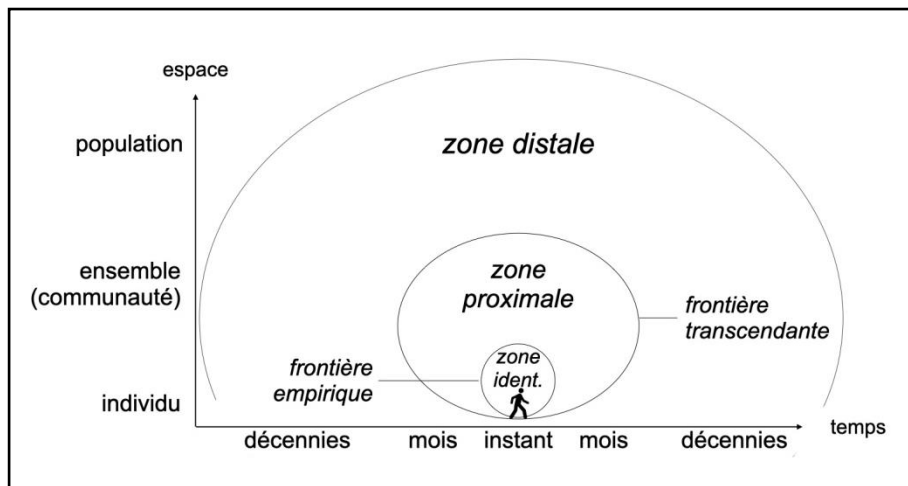
– *population* (société, nation, aire culturelle) : l'Internationale communiste et la révolution culturelle de Mao Zedong peuvent être appréhendées comme des guerres cognitives [HAR 02].

À cette échelle spatiale correspond une échelle temporelle :

- offensive immédiate (de quelques minutes à quelques heures) visant à déstabiliser une personne ou un groupe de personnes ;
- offensive à court ou moyen terme (de quelques jours à quelques mois) destinée à modifier la manière de voir d'une communauté ou infléchir son opinion sur un sujet donné ;
- offensive à long terme (plusieurs décennies) visant à subvertir une nation, une société.

On subsumera cette représentation en temps et espace concrets en un zonage anthropique [RAS 01] de manière à identifier des formes symboliques correspondantes :

- *zone identitaire* : zone de l'identité de la personne, des activités et des états mentaux (émotions, sentiments) – des intimités (temps de l'instant présent) ;
- *zone proximale* : zone des interactions avec le milieu social, habitudes culturelles et culturelles, familiales, amicales et professionnelles – des *extimités* [CAR 10] (temps de la vie quotidienne, hebdomadaire, saisonnière) ;
- *zone distale* : zone des abstractions symboliques, institutions, science, culture – des divinités et des *apothéoses* (Dieu, République, laïcité, capitalisme, *Tech*), de l'Histoire partagée (configurée dans le récit national, voir *infra*) et des futurs craints ou espérés (chiliasme – Grand Soir, *Tausendjähriges Reich* « Reich de mille ans », transhumanisme, post-humanisme, changement climatique, grand remplacement).



**Figure 1.** Zonage anthropique de la guerre cognitive

Les médiations symboliques entre zone identitaire et zone proximale (franchissement de la frontière empirique) peuvent s'effectuer au moyen de *fétiches* (smartphone, montre connectée) et de rituels (consulter à intervalles réguliers ses notifications d'application, son fil Instagram ou Twitter/X, etc.) et les médiations entre zones identitaire/proximale et zone distale (frontière transcendante) par le biais d'*idoles* qu'elles soient artefacts (par exemple, la Tesla comme médiation vers un futur technologique comme l'était la Citroën DS, « messenger de la surnature » [BAR 57]), personnes médiées par le numérique (les influenceurs, les personnalités médiatiques adorées comme honnies) ou personnes physiques (coaches, guides spirituels, etc.) (voir figure 1).

Si les médiations et les frontières entre zones anthropiques sont vraisemblablement, au même titre que les frontières physiques, des points de vulnérabilité, c'est seulement la guerre cognitive qui s'opère dans le temps long de la zone anthropique distale et qui vise la subversion des nations que l'on entend questionner ici, en initiant une discussion sur quelques propositions émanant de différents travaux de sciences humaines et sociales.

### 3. La légalité, fondement symbolique des sociétés humaines

#### 3.1. Les nations : frontières physiques, frontières symboliques

On peut conceptualiser deux espaces phénoménologiques [CAS 31] : l'*espace* proprement dit, résultat de l'expérience perceptive, qui est « donné », « naturel » et ne nécessite nulle médiation symbolique pour exister (e.g. : une rivière ou un détroit forment des frontières naturelles entre deux rives) et l'espace spatialisé, ou *spatialité*, un espace signifiant, c'est-à-dire structuré par des signes en vue de l'habiter (un traité institue une frontière entre deux populations qui diffèrent dans leurs langues, leurs mœurs, ou d'autres normes socioculturelles). La spatialité régie par des médiations qui la configurent lui apporte sa *légalité*, à comprendre dans un sens non juridique : les créations symboliques, sociales et culturelles sont en elles-mêmes porteuses d'une autorité, d'une légitimité qui permet, par le jeu des médiations, d'être produites et interprétées, objectivées et partagées pour faire société [GAR 21]. Ce postulat place les *médiations sémiotiques* (activité de représentation, sémiotisation du monde perceptible) et les *médiations symboliques* (activités d'interprétation permettant la circulation entre zones identitaire (soi), proximale (la communauté) et distale (la société), voir *supra* [RAS 01]) au cœur de toutes les élaborations humaines comme construction de *légalités*.

On posera que les *grands récits* également appelé récits nationaux, sont des médiations majeures, porteuses d'une autorité, d'une *légalité* nécessaire à la constitution de frontières symboliques, susceptibles d'attaques hostiles mais aussi pièce maîtresse d'une défense cognitive à inventer.

#### 3.2. Le grand récit comme projet politique

Constitutif du contrat social [LED 21], le récit national peut être considéré de manière phénoménologique comme l'*être-au-monde* d'une société [BER 14]. Ce récit donne aux populations d'une nation ce sentiment d'être-au-monde en les situant dans un espace vécu et un espace imaginé (une spatialité, au sens de [GAR 21]), respectivement ordonné à partir d'un lieu particulier et délimité par des horizons d'expériences et de possibilités. Le récit national est le garant de la « sécurité ontologique » des populations. La production d'un récit national, conçu comme un ensemble de narratifs articulés autour d'une trame générale, est donc un projet politique en soi, sinon le projet politique par essence,

*« the political potency of a national biography lies in its function to provide a community with a basic discourse, or master narrative, which guides and legitimizes courses of action and provides ontological security [...] Maintaining such a narrative, or network of narratives, is a form of governance. »* [BER 14].

Enfin, une condition du maintien de la paix serait la congruence des récits nationaux, autrement dit, un récit national doit se constituer en tenant compte des récits voisins, voir en les co-construisant, comme ce fut le cas lors de la construction européenne.

#### 3.3. Les grands récits aux prises avec la post-vérité

Toutefois, la fin des *métarécits*, c'est à dire des récits instituants inspirés par le rationalisme des Modernes (philosophie des Lumières, universalisme) a été annoncé [LYO 79]. Selon les penseurs du postmodernisme comme Lyotard, Foucault puis Derrida, le savoir et la vérité qui lui est attachée sont conditionnés par le pouvoir ce qui délégitime la construction des savoirs et notamment la science [RAS 19]. De fait, en France, les métarécits, qu'ils se résument à une devise (*Liberté, Égalité, Fraternité*) où résultent d'une longue et savante élaboration collective (le programme d'histoire de l'enseignement scolaire), sont aujourd'hui peu cohésifs à l'échelle de la nation, parfois même discrédités précisément parce qu'ils sont soupçonnés d'être mensongers et de véhiculer une propagande d'État (comment percevoir l'Égalité dans un pays où les inégalités de revenus s'accroissent d'année en année depuis trente ans ?) ou en concurrence, voire en contradiction avec d'autres récits portés dans la zone proximale, zone de toutes les influences (par exemples les communautés des réseaux sociaux, les communautés religieuses, sans omettre les narratifs

subrepticement politiques des grandes marques du secteur marchand [LLO 23]). Cette suspicion généralisée serait le trait d'une *ère post-vérité* (ou post-factuelle) en plein essor et la post-vérité la conséquence d'une pensée postmoderne qui sape les bases mêmes de la vérité scientifique :

« Au nom du post-modernisme, la pensée déconstructive délégitime ainsi le concept même de vérité et diffuse un relativisme généralisé qui dépasse le domaine culturel pour récuser par principe les sciences. La réalité elle-même n'est plus alors qu'une "vision du monde" qui varie au gré du bon plaisir et des intérêts. Mieux encore, le refus de la vérité scientifique pourra apparaître comme une légitime résistance au Pouvoir. La certitude devient le seul critère de la connaissance » [RAS 19].

Ainsi, les « vérités alternatives », loin d'être un épiphénomène caractéristique de la campagne électorale étasunienne de 2016, participerait à un régime de délégitimation systématique. Or, les sociétés humaines se fondent sur des *communs* une légalité partagée, un consensus sur ce qui fait la vérité.

### 3.4. *L'ennemi de l'intérieur : la désymbolisation de la légalité*

À partir de leur analyse inspirée de [CAR 31] de la spatialité comme sémiotisation de l'espace, [GAR 21] proposent une très utile discussion sur le numérique conçu comme porteur d'une nouvelle légalité qui vient s'ajouter – quand elle ne s'y substitue pas – à la légalité séculaire des sociétés humaines. Comme vu précédemment, il ne s'agit pas de la légalité au sens juridique, mais au sens des conditions sociales de la production de normes, de règles qu'une société élabore pour lui permettre d'interpréter ses objets culturels et sociaux et de les identifier comme appartenant à une culture commune, à un régime d'interprétation partagé (ce qui correspond aux *formes symboliques* de Cassirer).

Or, le numérique, en dégradant les médiations symboliques, *déspatialise* les activités humaines. La désatialisation réorganise le cadre de l'action des relations humaines, car toutes les activités culturelles et sociales sont converties dans un format computationnel. Les algorithmes constituent une *nouvelle grammaire* qui « modifie en profondeur le système même de la construction collective d'une spatialité permettant de se repérer et d'agir dans notre société ». Ils reconfigurent profondément la plupart des institutions fondamentales (« les opérateurs symboliques ») de la société telles que la justice, la politique, le lien social, les cultures, etc. en prenant le contrôle de toutes les médiations, symboliques comme sémiotiques. Plus encore, de nouvelles normativités indépendantes de toute délégation juridique ou politique sont créées [GAR 21].

Enfin, le numérique donne naissance à des puissances non étatiques qui s'organisent en dehors de tous les cadres du droit et de la diplomatie internationale. Les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) apparaissent comme des *quasi nations* transfrontalières, ou encore des *quasi États* sans légitimités démocratiques. Selon [GAR 21],

« nos institutions spatialisées n'ont d'autres choix que d'intégrer plus ou moins volontiers cet hors-espace : atteinte à la souveraineté par la manipulation des élections ou arrêt unilatéral des réseaux sociaux ; cyberattaques, extension déterritorialisée du droit américain, volonté d'en finir avec les médiations symboliques pour ne s'en remettre qu'aux médiations techniques dans la justice et la police, l'économie et la finance, l'éducation, la santé ; fuites massives de données privées vendues au plus offrant... et la liste n'est malheureusement pas exhaustive » [GAR 21].

Dotées d'un pouvoir exorbitant et difficilement contrôlable malgré les initiatives légales comme le règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté par Parlement européen en 2016, d'un contrôle croissant sur les médiations symboliques et sémiotiques mais aussi sur les individus et les communautés qu'ils ont le pouvoir de faire et, logiquement, de défaire, les géants du numérique ont la capacité de transformer profondément les sociétés aujourd'hui, quand bien même ils sont localisés

dans une démocratie – et ce, sans compter sur les bouleversements à venir que les premiers pas de l’IA générative laissent augurer [LEB 23]. Il n’est d’ailleurs pas improbable que, sous couvert de neutralité algorithmique, s’élabore un agenda politique non déclaré ; on connaît notamment le tropisme libertarien de plusieurs *leaders* des entreprises de la Silicon Valley [COH 18].

## Conclusion

[CLA 24] propose de distinguer deux approches dans le champ de recherche polémologique constitué par la guerre cognitive : une approche descendante et holistique qui serait celle des sciences humaines et sociales et une approche ascendante et réductionniste qui serait celle des neurosciences et notamment de la neuropsychologie. Dans un cas, ce sont des actions politiques, culturelles ou sociales qui transforment des populations ou des ensembles humains et ont des conséquences cognitives sur les individus, dans l’autre, c’est le cerveau des individus qui est altéré, puis, par addition, ceux d’ensembles d’individus puis de populations. Bien que le positionnement disciplinaire soit ici celui des sciences humaines et des sciences de la culture, bien que l’objet traité, les grands récits comme construction symbolique de la légalité d’une nation, ressortissent de la zone distale, le modèle sous-jacent vaut pour tous les paliers de la cognition car les médiations sémiotiques sont des activités de représentation individuelles avant que d’être collectives.

Ainsi, le récit national lie l’individu dans son intimité-même à la nation comme transcendance. Agrégateur social et culturel, il apparaît comme un objet politique nécessaire à la sécurité cognitive de la population. Les récits nationaux de plusieurs démocraties européennes sont aujourd’hui dégradés à la fois dans leur contenu mais aussi dans leur ontologie même : délégitimés par l’ère post-factuelle, ils sont en outre phagocytés par le secteur marchand et tout particulièrement par l’industrie du numérique, elle-même porteuse d’un récit antinational alternatif, voire un récit désymbolisé qui ne dit pas son nom mais participe du même élan destructeur.

## Présentation de l’auteur

Mathieu Valette est spécialiste des sciences du langage, professeur des universités à l’Institut National des Langues et Civilisations orientales (INALCO), directeur honoraire et chercheur de l’équipe d’accueil « Equipe de Recherche Textes-Informatique-Multilinguisme » (ERTIM - EA-2520) – Paris.

Les propos tenus dans cet article et les thèses qui y sont soutenues sont publiés sous la seule responsabilité de l’auteur, et n’engagent ni son institution d’appartenance, ni la revue qui les publie.

## Bibliographie

[BAR 57] BARTHES R., *Mythologies*. Paris (FR) : Seuil, 1957.

[BER 14] BERENSKOETTER F., “Parameters of a national biography”, *European Journal of International Relations*, vol.20, n°1, pp.262-288, 2014.

[CAR 10] CARDON D., *La démocratie Internet. Promesses et limites*. Paris (FR) : Seuil, coll. « La république des idées », 2010.

[CAS 31] CASSIRER E., “Espace mythique, espace esthétique et espace théorique”, texte de la conférence donnée en 1931, in *Écrits sur l’art* (réédition des œuvres de Cassirer). Paris (FR) : Éditions du Cerf, collection Œuvres, vol. 12, 1995.

[CHA 21] CHARON P., JEANGENE VILMER J.-B., *Les opérations d’influences chinoises. Un moment machiavélien*, Paris (FR): IRSEM, 2021.

[CLA 21] CLAVERIE B., DU CLUZEL F., “Cognitive Warfare”: The Advent of the Concept of ‘Cognitics’ in the Field of Warfare”, in B. Claverie, B. Prebot, N. Buchler, F. du Cluzel (eds.) *Cognitive Warfare: The Future of Cognitive Dominance*, Proceedings of the NATO symposium on CW. Bordeaux (FR): 21 juin 2021. Neuilly (FR): Collaboration Support Office - CSO/STO/NATO, pp.2/1-11, 2021.

[CLA 24] CLAVERIE B., PREBOT B., “La guerre cognitive de bas niveau : la guerre des cerveaux”, ce volume.

- [COH 18] COHEN N., *The Know-It-Alls: The Rise of Silicon Valley as a Political Powerhouse And Social Wrecking Ball*. London (UK). Oneworld, 2018.
- [GAR 21] GARAPON A., LASSEGUE J., *Le numérique contre le politique*. Paris (FR): Presses Universitaires de France, 2021.
- [HAR 02] HARBULOT C., LUCAS D., *La guerre cognitive*. Paris (FR): Éditions Lavauzelle, 2002.
- [ILN 21] ИЛЬНИЦКМЙ А.М., « Ментальная война России » опубликована в журнале », *Военная мысль* n°8, 2021 (ILNITSKY, A.M. « La guerre mentale de la Russie », *Pensée militaire*, n°8, 2021).
- [ILN 22] ИЛЬНИЦКМЙ А.М., « Стратегия ментальной безопасности России », *Военная мысль* n°4, 2022 (ILNITSKY A.M., « Stratégie de sécurité mentale de la Russie », *Pensée militaire*, n° 4, 2022).
- [KAR 22] КАРАВАЕВ И.Н., « Концепция ментальной войны как составная часть учения о войне и армии », *Военная мысль* n°3, 2022 (KARAVAEV I.N., « Le concept de guerre mentale comme partie intégrante de la doctrine de la guerre et de l'armée », *Pensée militaire*, n° 3, 2022).
- [LEB 23] LEBLANC B., “Faut-il craindre les IA ou ceux qui agitent les fantasmes ?”, *Ingénierie Cognitive*, vol.23/6, n°1, 2023.
- [LED 21] LEDOUX S., *La Nation en récit. Des années 1970 à nos jours*, Paris (FR): Belin, 2021.
- [LLO 23] LLORCA R., *Le roman national des marques. Le nouvel imaginaire français*, Paris (FR): Éditions de l'aube, 2023.
- [LYO 79] LYOTARD J.-F., *La condition postmoderne, rapport sur le savoir*, Paris (FR): Éditions de Minuit, 1979.
- [RAS 91] RASTIER F., *Sémantique et recherches cognitives*, Paris (FR). Presses Universitaires de France, 1991.
- [RAS 01] RASTIER F., “L’action et le sens pour une sémiotique des cultures”, *Journal des anthropologues*, n°85-86, pp. 183-219, 2001.
- [RAS 19] RASTIER F., “Autour de la « post-vérité », de menaçantes convergences”, in M. Holzem (ed.) *Les sciences contre la post-vérité : vérités citoyennes*. Vulaines-sur-Seine (FR): Éditions du Croquant, 2019.
- [VAR 93] VARELA F., *L’inscription corporelle de l’esprit*, Paris (FR): Éditions du Seuil, 1993.
- [WAL 17] WALKER C., LUDWIG J., “The meaning of sharp power: How authoritarian States project influence”, *Foreign Affairs*, 16 November 2017.

## Sites internet

- [WEB 01] [https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2020/12/08/syndrome-de-la-havane-l-origine-du-mal-mysterieux-se-deplace-de-cuba-a-moscou\\_6062550\\_4832693.html](https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2020/12/08/syndrome-de-la-havane-l-origine-du-mal-mysterieux-se-deplace-de-cuba-a-moscou_6062550_4832693.html) – Consulté le 20 janvier 2024.
- [WEB 02] <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2022-2023/premiere-seance-du-lundi-06-fevrier-2023> – Consulté le 20 janvier 2024.
- [WEB 03] <https://www.wired.com/story/russian-black-activist-facebook-accounts/> – Consulté le 20 janvier 2024.